



INFOCAPSULE MISE À JOUR PÉRIODIQUEMENT

Nouveau coronavirus découvert en 2019 à Wuhan, en Chine (COVID-19)

Énoncé de la question : Le 31 décembre 2019, les autorités sanitaires municipales de Wuhan, dans la province du Hubei, située dans le centre de la Chine, ont publié une déclaration faisant état d'une éclosion de pneumonie d'origine inconnue. La Chine a déterminé qu'un nouveau coronavirus (maladie à coronavirus désignée sous le nom de COVID-19) était responsable de cas de pneumonie liés à l'éclosion à Wuhan.

Pour obtenir les plus récentes informations sur la COVID-19, y compris le plus récent nombre de cas confirmés, consultez le Canada.ca/le-coronavirus.

La présente infocapsule a été préparée à l'intention des hauts responsables et des relations avec les médias pour répondre aux demandes de renseignements.

Table des matières

Principaux messages sur la COVID-19	2
Propagation et mesures d'urgence mondiales	2
Préparation et intervention au Canada	3
Déclaration d'une urgence de santé publique de portée internationale par l'OMS et ce que cela signifie pour le Canada	5
Risques pour la population canadienne	5
Auto-isolement	6
Exceptions à l'auto-isolement	7
Rassemblements de masse	8
Surveillance de la COVID-19	8
Analyse	10
Analyses des cas faisant l'objet d'enquête	10
Trousses de dépistage du coronavirus	10
Tests de dépistage pour les personnes	11
Raisons pour lesquelles les personnes asymptomatiques ne sont pas soumises à des tests de dépistage de la COVID-19	11
Épidémiologie du virus	12
Fournitures et appareils médicaux	13
L'équipement de protection individuelle	13
Arrêté d'urgence concernant les instruments médicaux liés à la COVID-19	14
Si l'on insiste sur la directive des États-Unis de permettre l'utilisation de produits de santé non homologués :	14
Si l'on insiste sur le recouvrement des coûts :	14



Mesures prises à la frontière.....	15
Vérification de l'état de santé des voyageurs canadiens à destination du Canada	16
Conseils aux voyageurs	17
Conseils de santé aux voyageurs.....	18
Navires de croisière	19
Voyages en croisière.....	19
Quarantaine au Japon à bord du navire de croisière Diamond Princess	20
Navire de croisière MS Westerdam.....	21
Rapatriement des Canadiennes et des Canadiens qui sont en Chine	22

Principaux messages sur la COVID-19

- La santé et la sécurité de la population canadienne sont notre priorité absolue.
- L'Agence de la santé publique du Canada suit de près l'évolution de la situation en ce qui concerne le nouveau coronavirus (COVID-19) et se prépare à tous les scénarios possibles en s'appuyant sur des données probantes au fur et à mesure que des données scientifiques sur le nouveau coronavirus se précisent.
- De multiples systèmes sont en place au Canada pour préparer le pays en cas de maladies infectieuses, y compris la COVID-19, pour détecter ces maladies et pour en limiter la propagation.
- Il s'agit d'un grave problème de santé publique, et il est possible que le virus soit présent dans des pays qui n'ont pas la capacité de détecter ou de contenir le virus.
- Le gouvernement du Canada collabore avec des partenaires de tous les paliers de gouvernement pour prendre des mesures visant à contrer la COVID-19, ainsi que pour procéder à une planification et à une préparation au cas où la situation s'aggraverait.
- Nous pouvons tous, toutefois, prendre des mesures pour rester en santé et prévenir la propagation des infections respiratoires : lavez-vous les mains, couvrez-vous la bouche quand vous toussiez et restez à la maison si vous êtes malade.
- Pour obtenir les renseignements les plus à jour, consultez le site Canada.ca/le-coronavirus ou composez le nouveau numéro sans frais (1-833-784-4397) pour obtenir des réponses à vos questions au sujet du nouveau coronavirus 2019.

Propagation et mesures d'urgence mondiales

- La COVID-19 est un problème mondial, et il est possible que le virus soit présent dans des pays qui n'ont pas la capacité de détecter ou de contenir le virus.
- Notre intervention doit être fondée sur des données probantes au fur et à mesure que notre compréhension des données scientifiques sur la COVID-19 continue de grandir.



- L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a évalué qu'il y avait pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).
- L'évaluation de l'OMS n'est pas inattendue.
- Au Canada, notre système de santé est prêt pour une telle situation.
- L'Agence de la santé publique du Canada collabore depuis le début avec les autorités de la santé publique de tous les paliers de gouvernement partout au pays pour veiller à ce que nos préparatifs et nos mesures d'intervention soient pertinents et adaptables en fonction des plus récentes données scientifiques et de l'évolution de la situation.
- Nos efforts de santé publique continueront d'être axés sur le confinement pour retarder la transmission dans la communauté au moyen d'une détection rapide des cas, de la recherche méticuleuse des contacts étroits et du recours à des mesures de santé publique éprouvées, comme l'isolement et la distanciation sociale.
- Dans l'éventualité d'une transmission dans la communauté, ces mesures seront maintenues aussi longtemps que possible pour briser les chaînes de transmission dans la communauté ainsi que pour retarder et réduire l'activité épidémique quand les circonstances s'y prêtent.
- L'Agence de la santé publique du Canada et l'administratrice en chef de la santé publique sont en étroite communication avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires internationaux, ainsi qu'avec leurs homologues des provinces et des territoires.
- Un comité consultatif spécial des médecins hygiénistes en chef du Canada a été mis sur pied pour faire face à la COVID-19. Ce comité se concentrera sur la coordination des mesures fédérales, provinciales et territoriales de préparation et d'intervention dans l'ensemble du secteur de la santé au Canada.
- Il s'agit d'une période critique, alors que des efforts sont déployés à l'échelle mondiale pour circonscrire l'éclosion et pour prévenir une plus grande propagation.
- La situation est en constante évolution et nous communiquerons à la population canadienne tout fait nouveau à son sujet.

Préparation et intervention au Canada

- Le Canada dispose de plusieurs systèmes déjà activés et en place pour se préparer au nouveau coronavirus, le détecter, y réagir et prévenir sa propagation. En voici quelques-uns.
 - L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a activé le Centre des opérations du portefeuille de la santé (COPS) pour assurer une planification et une coordination efficaces des efforts d'intervention de l'Agence, en collaboration



avec des partenaires internationaux et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

- Sécurité publique Canada a activé le Centre des opérations du gouvernement du Canada pour coordonner les activités entre les ministères et organismes fédéraux.
 - L'ASPC, par l'intermédiaire de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, est en étroite communication avec les médecins hygiénistes en chef des provinces et des territoires pour échanger de l'information, coordonner les efforts en matière d'intervention et de vigilance avertie au fur et à mesure que la situation évolue.
 - Un comité consultatif spécial formé de médecins hygiénistes en chef du Canada et de hauts fonctionnaires de la santé publique a été activé pour se concentrer sur les activités de coordination de la préparation et des interventions fédérales, provinciales et territoriales dans l'ensemble des systèmes de santé du Canada.
 - Des procédures de dépistage de routine des voyageurs sont en place à tous les points d'entrée du Canada, et d'autres mesures de contrôle aux frontières ont été mises en place dans tous les aéroports internationaux pour aider à identifier les voyageurs revenant au Canada qui pourraient être malades, ainsi que pour sensibiliser les voyageurs à ce qu'ils devraient faire en cas de maladie.
- Le gouvernement du Canada demeure constamment en état de préparation pour les urgences de santé publique, en prenant des précautions pour atténuer le risque d'introduction et de propagation de maladies transmissibles au pays. Ces mesures de précaution comprennent, entre autres :
 - une infrastructure complète de surveillance pour assurer une détection rapide des phénomènes émergents et des maladies infectieuses, notamment les maladies respiratoires;
 - des précautions de routine en matière de prévention et de contrôle des infections dans tous les hôpitaux canadiens;
 - des laboratoires de santé publique bien équipés pour détecter rapidement les maladies infectieuses graves.
 - Le moment est venu pour les organisateurs d'annuler, de reporter ou de modifier les événements où des foules se rassemblent, comme les concerts, les congrès et les grands rassemblements sociaux ou religieux. Nous devons aider à prévenir la transmission du virus. Si vous êtes malade, n'assistez pas à des événements de grande envergure et ne fréquentez pas de lieux très achalandés.
 - Chacun doit faire sa part pour atténuer la courbe de l'épidémie. Nous devons modifier nos comportements, notamment adopter des mesures d'hygiène personnelle comme se laver les mains fréquemment et se couvrir la bouche pour tousser, en plus de pratiquer la distanciation sociale.

Déclaration d'une urgence de santé publique de portée internationale par l'OMS et ce que cela signifie pour le Canada



- Le directeur général de l'OMS a accepté un certain nombre de recommandations faites par le Comité d'urgence et exhorte tous les pays à agir ensemble et à faire preuve de solidarité pour aider les pays dont le système de santé est plus fragile et pour accélérer la recherche qui mènera à la mise au point de médicaments et de vaccins.
- A également été reconnue la nécessité que tous les pays travaillent ensemble pour combattre la désinformation : les faits doivent l'emporter sur la peur, la science doit l'emporter sur les rumeurs, et la solidarité doit l'emporter sur la stigmatisation.
- Le gouvernement du Canada est d'accord avec les recommandations formulées par l'OMS visant à maîtriser l'éclosion.
- Les autorités, les professionnels de la santé de première ligne et la population générale de toutes les régions touchées de la Chine ont pris des mesures exceptionnelles pour maîtriser et contrôler la propagation du nouveau coronavirus.
- Le Canada est déjà dans une bonne position. Nous avons commencé à nous préparer, de concert avec les provinces et les territoires, dès que nous avons entendu parler des premiers cas survenus en Chine.
- Même avant que l'OMS ne déclare l'urgence, le Canada disposait de plusieurs systèmes de prévention et de contrôle des maladies afin de détecter ce nouveau virus, le contenir et en prévenir la propagation.
- La détection et la prise en charge par le Canada des cas du nouveau coronavirus en Ontario et en Colombie-Britannique montrent que les systèmes de prévention et de contrôle des maladies en place partout au pays fonctionnent comme ils se doivent.
- La protection de la santé et de la sécurité de la population canadienne est notre priorité absolue. L'Agence de la santé publique du Canada continue de surveiller l'évolution de la situation.

Risques pour la population canadienne

- La COVID-19 représente une menace grave pour la santé, et la situation évolue quotidiennement.
- Étant donné le nombre grandissant de cas au Canada, le risque que courent les Canadiennes et les Canadiens est considéré comme élevé.
- Cela ne signifie pas que l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens contracteront la maladie.
- Cela signifie que le système de soins de santé en subit déjà les contrecoups, ce qui pourrait avoir une incidence sur les ressources en soins de santé accessibles aux Canadiennes et aux Canadiens qui ont ou qui n'ont pas la COVID-19 si nous n'aplatissons pas dès maintenant la courbe de l'épidémie.



- Les risques encourus sont plus élevés pour les Canadiennes et Canadiens âgés de 65 ans et plus, ainsi que pour les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou qui sont aux prises avec des troubles médicaux sous-jacents; ces personnes courent des risques accrus de conséquences graves.
- C'est pourquoi nous demandons à la population canadienne d'éviter tout voyage non essentiel, de même que les rassemblements publics, et de pratiquer l'éloignement social.
- Les autorités de la santé publique partout au pays s'efforcent de ralentir la propagation de la COVID-19 dans nos collectivités et d'atténuer ses conséquences.
- Le risque variera également à l'intérieur d'une même communauté et d'une communauté à l'autre.
- De concert avec les partenaires provinciaux, territoriaux et communautaires, l'Agence de la santé publique du Canada continue à réévaluer les risques posés à la santé publique au fur et à mesure que la situation évolue, et ce, à partir des meilleures données probantes accessibles.

Auto-isolément

- La santé et la sécurité de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens, que ce soit de ceux qui viennent de zones touchées que de ceux qui se trouvent au Canada, constituent notre priorité absolue.
- L'identification et le confinement du virus sont l'une des composantes de notre intervention en santé publique à plusieurs volets.
- La recherche et la collecte de données sur la COVID-19 continuent de prendre de l'ampleur et d'évoluer. Nous continuons d'adapter nos conseils aux voyageurs en nous fondant sur les plus récentes informations scientifiques disponibles.
- Tous les voyageurs qui arrivent de l'extérieur du Canada courent toujours un risque accru d'infection au nouveau coronavirus (COVID-19).
- Nous savons que le nouveau coronavirus peut provoquer une gamme de symptômes légers à sévères. Il est possible que les personnes ne reconnaissent pas la première fois qu'ils présentent des symptômes, car ils peuvent être similaires à un rhume ou à une grippe.
- Si vous-même, ou une de vos connaissances faites une montée de fièvre, toussiez ou avez des difficultés respiratoires dans les 14 jours qui suivent votre arrivée au Canada, il est important de communiquer avec l'autorité de la santé publique compétente et de lui faire part de vos symptômes et de vos antécédents de voyage



- Depuis le 16 mars 2020, on demande à tous les voyageurs qui entrent au Canada de s'isoler pendant 14 jours à leur arrivée au pays, à l'exception des travailleurs qui sont essentiels à la circulation des marchandises et au transport des personnes. Les voyageurs doivent éviter tout contact avec les autres pendant 14 jours et surveiller étroitement leurs symptômes
- Pour limiter vos contacts avec d'autres personnes :
 - restez à la maison;
 - évitez les personnes atteintes d'une maladie chronique, les personnes dont le système immunitaire est affaibli et les personnes âgées;
 - n'accueillez pas de visiteurs chez vous;
 - n'allez pas à des rencontres sociales, au travail, à l'école, dans une garderie, dans un établissement de soins de santé ou dans une résidence pour personnes âgées;
 - évitez les transports en commun;
 - lavez-vous les mains fréquemment avec de l'eau courante tiède et du savon pendant au moins 20 secondes;
 - couvrez-vous la bouche et le nez avec le bras pour éviter la propagation des germes.

Exceptions à l'auto-isolement

- Le maintien de la circulation mondiale des biens et la prestation continue des services essentiels seront importants pour la réponse du Canada à la COVID-19.
- Par conséquent, une exemption à la demande d'auto-isolement pendant 14 jours devrait être accordée aux travailleurs qui sont essentiels à la circulation des biens et des personnes. Par exemple, cette exemption s'appliquerait :
 - aux travailleurs en bonne santé des secteurs du commerce et du transport qui sont importants pour la circulation des biens et des personnes à la frontière, comme les chauffeurs de camion et les membres d'équipage de tout avion, train ou bateau traversant la frontière;
 - aux personnes en bonne santé qui doivent traverser la frontière pour aller travailler, notamment les prestataires de soins de santé et les travailleurs des infrastructures essentielles.

Les travailleurs de ces secteurs devraient :

- pratiquer la distanciation sociale (maintenir une distance de 2 mètres avec les autres)
 - **surveiller étroitement** leur état de santé
 - s'isoler s'ils présentent des symptômes
- Il est recommandé aux employeurs de ces secteurs d'effectuer une surveillance quotidienne active de leur personnel pour détecter les symptômes de la COVID-19 (vérifier la présence de toux, de fièvre ou d'essoufflement).



- Sachez que les autorités locales de santé publique au point de destination des travailleurs au Canada peuvent avoir des exigences spécifiques, notamment envers les personnes qui travaillent dans le secteur des soins de santé et toute autre personne susceptible d'entrer en contact étroit avec des groupes à haut risque pour la COVID-19.

Rassemblements de masse

- Les rassemblements de masse se déroulent dans divers lieux publics comme les lieux spirituels, les sites culturels, les théâtres, les centres sportifs, les festivals et les salles de conférence.
 - De nombreuses personnes s'y côtoient de très près pendant un bon moment.
 - L'Agence de la santé publique du Canada indique que tout rassemblement d'au moins 50 personnes devrait être annulé ou reporté.
 - Les organisateurs devraient consulter les autorités locales de la santé publique qui pourraient établir d'autres critères selon les circonstances.
 - Les adultes âgés et les personnes atteintes d'affections médicales sous-jacentes devraient envisager de ne pas assister à ces rassemblements, qu'il s'agisse de rassemblements d'envergure ou de petits événements dans des lieux bondés ou fermés.
 - Si vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficulté à respirer), ne participez pas à un rassemblement ou un événement de masse, et évitez les lieux de rassemblement. Vous pourriez mettre en péril la santé d'une personne vulnérable.
-
- L'Agence de la santé publique du Canada a publié un outil de prise de décisions fondées sur les risques sur le site Canada.ca/le-coronavirus afin d'aider les responsables de la santé publique et les organisateurs d'activités à déterminer ensemble quels sont les risques pour la santé publique et quelles sont les mesures à prendre lors de rassemblements de masse.
 - En cas de propagation du virus qui cause la COVID-19 dans une communauté, les gens peuvent aussi envisager d'éviter les rassemblements non essentiels, de faire leurs courses à l'extérieur des heures d'affluence et d'augmenter la distance qui les sépare des autres pour qu'elle soit de 2 mètres lorsque la situation le permet.

Surveillance de la COVID-19

- Depuis plusieurs semaines, le système de santé canadien est en état d'alerte et s'affaire à détecter les cas possibles de COVID-19.
- Les professionnels de la santé de première ligne et les laboratoires ont procédé avec soin au triage et au dépistage des cas possibles. Les autorités de santé publique procèdent à des enquêtes détaillées et à la recherche de contacts pour tous les cas confirmés afin d'exclure la possibilité d'une propagation dans la communauté.



- Le Canada renforce son approche de préparation et d'intervention, fondée sur les dernières et meilleures données probantes connues, pour tenir compte des défis posés par cette éclosion en évolution.
- À l'heure actuelle, le Canada continue d'axer ses efforts sur le confinement pour retarder et ralentir la propagation de la COVID-19. Pour ce faire, nous repérons rapidement les cas, effectuons une recherche méticuleuse des contacts étroits et utilisons des mesures de santé publique éprouvées, comme l'isolement. Nous recommandons également aux Canadiens de pratiquer la distanciation sociale, c'est-à-dire de se tenir à au moins deux mètres de toute autre personne lorsque la situation le permet.
- En cas de transmission dans la communauté, ces mesures seront maintenues aussi longtemps que possible pour briser les chaînes de transmission ainsi que pour retarder et réduire l'activité épidémique lorsque les circonstances s'y prêtent.
- En outre, comme l'éclosion de COVID-19 s'est rapidement propagée dans des pays du monde entier, nous accordons une priorité accrue à l'élargissement de la surveillance au Canada.
- Nous serons ainsi mieux à même de détecter les cas qui pourraient donner lieu à une éventuelle propagation dans la communauté au Canada et d'aider les autorités de santé publique à agir rapidement et de manière ciblée pour stopper la propagation d'une éclosion de COVID-19, la retarder et en réduire les conséquences.
- En matière de surveillance, le Canada dispose d'une approche fédérale, provinciale et territoriale hautement intégrée, qui fait intervenir des établissements de soins de santé de première ligne et des laboratoires de tout le pays disposant de moyens efficaces de détection des maladies respiratoires, y compris la COVID-19.
- En outre, les laboratoires de santé publique de partout au Canada travaillent de concert pour rendre publics les résultats des tests de dépistage de la COVID-19 toutes les semaines. Ces rapports nous permettront d'effectuer un suivi des endroits où des cas de COVID-19 ont été répertoriés, et nous fournira un premier signal quant aux foyers potentiels qui peuvent révéler une propagation dans la communauté.
- La surveillance dans les hôpitaux est un autre moyen important de détecter les cas de COVID-19. Ces établissements nous permettent de surveiller les personnes qui ont des symptômes respiratoires, y compris les patients souffrant de pneumonie ou d'infections graves, même s'ils n'ont pas voyagé dans un pays touché. Il s'agit d'une autre façon d'élargir la portée de notre surveillance pour détecter les signes de propagation possible dans la communauté afin de permettre aux autorités de santé publique de prendre les mesures requises.
- Enfin, le Canada est doté de réseaux de pédiatres et de médecins de famille qui sont indispensables à la surveillance. Ces réseaux regroupent des fournisseurs de soins primaires de première ligne, qui sont souvent les premiers à déceler des schémas de maladie nouveaux ou inattendus et qui peuvent donner un premier avertissement que nous sommes en présence d'un problème de santé en émergence.



- C'est en rassemblant les données provenant de toutes ces sources que nous pouvons détecter les signaux et analyser les modes de transmission pour surveiller étroitement l'émergence et la propagation de la COVID-19 dans les communautés partout au Canada.

Analyse

Analyses des cas faisant l'objet d'enquête

- La santé et la sécurité de la population canadienne sont notre priorité absolue.
- Le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada à Winnipeg effectue des tests diagnostiques pour dépister le virus qui cause la COVID-19.
- Le LNM travaille en étroite collaboration avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux afin de veiller à ce que le diagnostic des personnes faisant l'objet d'une analyse pour le nouveau coronavirus soit confirmé ou exclu par des tests de laboratoire.
- Plusieurs laboratoires provinciaux de santé publique peuvent maintenant effectuer des tests pour détecter le nouveau coronavirus avec un très haut degré de précision.
- La Colombie-Britannique, **l'Saskatchewan**, l'Alberta, l'Ontario et le Québec sont en mesure de confirmer les résultats d'analyses de laboratoire servant au dépistage du virus qui cause la COVID-19. Quant aux autres provinces, leurs résultats sont soumis à des tests supplémentaires au LNM, car il s'agit d'un virus qui était auparavant inconnu et qu'il est de bonne pratique de réaliser des tests supplémentaires pour confirmer les premiers résultats obtenus en laboratoire.
- Les cas présumés positifs selon les tests effectués par les provinces et les territoires sont traités, du point de vue de la santé publique et de la prévention des infections, de la même manière que les cas confirmés.
- L'Agence de la santé publique du Canada entretient des relations étroites avec ses homologues provinciaux et territoriaux.
- Nous tiendrons la population canadienne informée de l'évolution de la situation.

Trousses de dépistage du coronavirus

- Le LNM travaille en étroite collaboration avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux pour veiller à ce que le diagnostic des personnes faisant l'objet d'une analyse pour la COVID-19 soit confirmé ou infirmé au moyen de tests de laboratoire.
- Les provinces et les territoires utilisent l'approche de dépistage mise au point et validée par le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé



publique du Canada.

- En outre, les résultats des laboratoires provinciaux font l'objet d'essais d'assurance de la qualité menés au LNM.

Tests de dépistage pour les personnes

- Les analyses en laboratoire du nouveau coronavirus chez les personnes symptomatiques ont une valeur évidente sur les plans clinique et de la santé publique, mais il n'en est pas de même pour les analyses chez des personnes asymptomatiques.
- Le Canada continue et continuera de faire des analyses pour toutes les personnes symptomatiques, dans le cadre de notre approche fondée sur des données probantes, tout en tenant compte de l'évolution des connaissances scientifiques concernant d'autres scénarios d'essais. Notre approche suivra le rythme de l'évolution de la science, et les politiques et les protocoles seront mis à jour en conséquence.
- L'utilité d'effectuer des analyses pour les personnes asymptomatiques n'est pas claire. Le Canada continue et continuera d'utiliser une approche prudente fondée sur des données probantes à l'égard de tous ces points de décision critiques concernant certains inconnus clés de la COVID-19.

Une chose est sûre concernant notre approche, et c'est que des analyses sont réalisées pour toutes les personnes symptomatiques et qu'à cet effet, notre seuil de symptômes est très bas.

- Il est important de comprendre qu'il ne s'agit pas d'un enjeu simple et clair, et que certaines données scientifiques sont incertaines.
- Les analyses réalisées pour des personnes asymptomatiques donnent une fausse impression de sécurité, car cela ne veut pas dire que ces personnes ne deviendront pas symptomatiques et qu'elles ne développeront pas la maladie au cours de la période d'incubation. Le moment de procéder à des analyses est important. C'est pourquoi nous avons pris la précaution de mettre de nouveau les personnes en quarantaine au Canada. La surveillance pendant la période d'incubation de 14 jours garantit une véritable sécurité et contribue davantage à prévenir la propagation qu'un résultat d'analyse qui est potentiellement un faux négatif.
- De plus, lorsqu'une personne asymptomatique obtient un résultat positif à la suite d'une analyse, la signification et les incidences de ce résultat ne sont pas claires. Un résultat positif peut témoigner de la détection de matériel générique du virus, sans pour autant signifier que la personne est nécessairement contagieuse pour les autres.

Raisons pour lesquelles les personnes asymptomatiques ne sont pas soumises à des tests de dépistage de la COVID-19

- Il est important de se concentrer sur le dépistage des bonnes personnes au bon moment.



- Au Canada, le dépistage est axé sur les personnes qui présentent des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19.
- Le dépistage chez les personnes asymptomatiques n'est pas considéré comme un moyen efficace de détecter ce virus et d'en prévenir la propagation et pourrait donner une fausse impression de sécurité.
- La majorité des personnes soumises à des tests de dépistage jusqu'à maintenant présentaient des symptômes et avaient voyagé dans les pays que l'on sait touchés, ou étaient entrées en contact avec une personne qui y avait voyagé.
- Dernièrement, tous les voyageurs reçoivent la directive de surveiller l'apparition de symptômes, et ce, peu importe l'endroit d'où ils reviennent à l'extérieur du Canada. S'ils développent des symptômes, ils sont priés de s'isoler et de communiquer avec leur autorité de santé publique ou un professionnel de la santé, qui déterminera si une évaluation plus poussée de leur état de santé est requise et s'ils devraient subir des tests.
- En outre, toute personne qui est soumise à un test de dépistage de virus respiratoires subit désormais un test de dépistage de la COVID-19, et ce, même si elle n'a pas voyagé.
- Cette démarche nous aide à intensifier notre action, car elle nous permet de détecter et de surveiller sans délai toute propagation possible de la COVID-19 dans la communauté.

Épidémiologie du virus

- Au Canada, et partout dans le monde, des chercheurs étudient activement tous les aspects de l'éclosion d'infections au nouveau coronavirus pour mieux comprendre la maladie et la progression possible de l'éclosion.
- Le Canada suit les orientations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui recommande une période de quarantaine de deux semaines (14 jours).
- L'OMS a mentionné le 10 février 2020 qu'elle n'envisageait pas de modifier la période de quarantaine recommandée.
- L'OMS a mis en garde qu'une période d'incubation de 24 jours pourrait être une valeur aberrante ou une deuxième exposition non reconnue. Une deuxième exposition non reconnue est une situation où une personne, dont on sait qu'elle a été exposée au virus, est de nouveau exposée à ce virus, mais où cette deuxième exposition n'est pas reconnue. Si la personne développe la maladie en raison de la deuxième exposition, la période d'incubation peut sembler avoir duré plus de 14 jours alors qu'il aurait plutôt fallu remettre le compteur à zéro lors de la deuxième exposition.



- Il n'y a pas à ce jour de données vérifiées montrant que la période d'incubation dure plus de 14 jours. Le rapport de la Chine doit faire l'objet d'un examen poussé pour déterminer si cette constatation est valide.
- L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) participe activement à de nombreux groupes d'experts qui se penchent sur la manière dont la maladie se transmet, qui mettent au point des modèles pour prédire comment elle pourrait se propager et qui rédigent, à partir de l'information la plus récente, des orientations pour prévenir et limiter les infections.
- L'ASPC continue d'assurer la liaison avec des partenaires internationaux, dont l'OMS, pour mieux comprendre l'épidémiologie de cette maladie.

Fournitures et appareils médicaux

L'équipement de protection individuelle

- Il existe des défis mondiaux en ce qui concerne la disponibilité de l'équipement de protection individuelle – c'est-à-dire les masques, les blouses et les tests de diagnostic.
- Les provinces et les territoires s'affairent urgemment à passer des commandes en gros de fournitures et à les expédier là où elles sont requises.
- Nous mettons tout en œuvre pour y arriver; des commandes en gros, à la livraison accélérée.
- Nous avons fait appel à toute l'industrie pour nous assurer d'être en contact constant avec les fournisseurs quant aux besoins du Canada.
- Les Canadiens peuvent être confiants que nous travaillons sans relâche dans tous les domaines pour effectuer l'approvisionnement des fournitures essentielles.
- Comme mesure d'urgence de santé publique, le Canada fournit un accès rapide aux dispositifs médicaux.
- Le Canada a immédiatement besoin de sept millions de masques et des fournisseurs se sont engagés à en fournir la majeure partie.



- Nous avons un approvisionnement à court terme de tampons pour la semaine prochaine et nous prenons les mesures pour assurer un approvisionnement très important aux provinces et aux territoires.

Arrêté d'urgence concernant les instruments médicaux liés à la COVID-19

- Notre priorité absolue est la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.
- Un diagnostic est essentiel pour ralentir et réduire la propagation de la COVID-19 au Canada.
- À titre de mesure de santé publique d'urgence, la ministre de la Santé a signé un arrêté d'urgence afin de permettre l'accès accéléré aux instruments médicaux liés à la COVID-19.
- Grâce à l'arrêté d'urgence, deux nouveaux tests de diagnostic seront maintenant accessibles au Canada :
 - le test de diagnostic cobas SARS-CoV-2 de Roche Molecular Systems Inc.;
 - le COVID-19 Combo Kit de ThermoFisher Scientific TaqPath™.
- Pour le gouvernement du Canada, un arrêté d'urgence est un des mécanismes les plus rapides pour rendre accessibles des produits de santé requis pour faire face à des situations d'urgence d'envergure en santé publique.

Si l'on insiste sur la directive des États-Unis de permettre l'utilisation de produits de santé non homologués :

- Santé Canada continuera d'utiliser tous les outils à sa disposition pour accélérer l'approvisionnement en produits de santé liés à la COVID-19. Toutefois, le Ministère ne donne pas son approbation générale pour des médicaments ou des instruments non homologués. Nous informerons les Canadiens des nouveaux renseignements à mesure qu'ils seront disponibles.
- L'arrêté d'urgence fera également en sorte que d'autres instruments médicaux liés à la COVID-19 soient accessibles pour, au besoin, traiter, atténuer ou prévenir la maladie.

Si l'on insiste sur le recouvrement des coûts :

- Afin d'abolir tout obstacle pour les fabricants en cette période de grand besoin en matière de santé publique, Santé Canada renoncera aux frais de traitement assujettis dans cet arrêté d'urgence, pour les instruments médicaux liés à la COVID-19.



Mesures prises à la frontière

- Comme l'écllosion de COVID-19 s'est étendue à un nombre croissant de pays, nous avons renforcé nos mesures à la frontière.
- Le gouvernement du Canada a mis en place des mesures renforcées dans les aéroports canadiens et à la frontière terrestre pour repérer **tous** les voyageurs de retour au Canada qui pourraient être malades, et ce, peu importe d'où ils arrivent.
- Le gouvernement du Canada interdit aux ressortissants étrangers de tous les pays d'entrer au Canada. Cette mesure ne s'applique pas aux membres d'équipage d'aéronefs, aux voyageurs qui font escale au Canada en route vers un autre pays, aux résidents permanents du Canada, aux diplomates ou aux membres immédiats de la famille de citoyens canadiens.
- Il redirige les vols internationaux de passagers vers quatre aéroports, à savoir l'aéroport international de Calgary, l'aéroport international de Vancouver, l'aéroport international Pearson de Toronto et l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal.

Ces mesures n'ont pas d'incidence sur les vols intérieurs ou les vols en provenance des États-Unis, des destinations soleil (comme le Mexique et les Caraïbes) ou de Saint-Pierre et Miquelon. Ces vols pourront poursuivre leur trajet régulier et atterrir aux destinations canadiennes prévues. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les transporteurs aériens et les aéroports pour éviter de perturber inutilement les opérations et de causer des inconvénients aux voyageurs.

Le Canada mettra également en œuvre des mesures dans les aéroports afin :

- de renforcer les contrôles de santé;
- de renforcer la présence pour effectuer davantage de contrôles de santé et d'interventions dans le public;
- d'augmenter le nombre d'affiches dans les zones d'arrivée pour inciter les voyageurs à suivre les plus récentes directives de santé publique;
- d'empêcher tous les voyageurs qui présentent des symptômes de la COVID-19, peu importe leur citoyenneté, de monter à bord de vols internationaux à destination du Canada;
 - les transporteurs aériens assujettiront tous les voyageurs à un contrôle de base de la santé dans le respect des directives de l'Agence de la santé publique du Canada.
- Il s'agit entre autres de rendre les informations facilement accessibles et d'accroître la sensibilisation de **tous** les voyageurs aux mesures qu'ils doivent prendre s'ils développent des symptômes de la COVID-19. Par ailleurs, nous continuons de conseiller aux voyageurs, quel que soit l'endroit où ils sont allés, de surveiller leur état de santé afin de détecter l'apparition de tout signe ou symptôme de la COVID-19.



- De plus, les transporteurs aériens empêcheront tous les voyageurs qui présentent des symptômes de la COVID-19, peu importe leur citoyenneté, de monter à bord de vols internationaux à destination du Canada. Les transporteurs aériens assujettiront tous les voyageurs à un contrôle de base de la santé dans le respect des directives de l'Agence de la santé publique du Canada.
- En outre, si vous revenez d'Italie, d'Iran ou de la province du Hubei (Chine), vous devrez communiquer avec l'autorité de santé publique de la province ou du territoire où vous vivez ou séjournerez dans les 24 heures suivant votre arrivée au Canada et de fournir vos coordonnées.
- Nous continuons de surveiller et d'évaluer le risque associé à la maladie à coronavirus (COVID-19) dans le monde. Afin d'évoluer en même temps que la situation, nos mesures d'intervention sont adaptées et améliorées en fonction de l'évaluation des risques à l'échelle mondiale. Cela se traduit entre autres par la mise à jour de nos conseils de santé aux voyageurs en ce qui concerne les augmentations du niveau de risque.
- Nous continuons de conseiller aux Canadiennes et aux Canadiens qui ont voyagé à l'étranger de surveiller leur état de santé à leur retour au pays. Si vous tombez malade, il est de bonne pratique d'appeler un professionnel de la santé avant de vous déplacer pour lui faire part des endroits où vous êtes allé.

Vérification de l'état de santé des voyageurs canadiens à destination du Canada

- Dans le cadre des mesures frontalières renforcées mises en place par le Canada pour limiter l'introduction de nouveaux cas de COVID-19 et la propagation de la maladie, les compagnies aériennes procéderont à une vérification de l'état de santé de tous les voyageurs avant leur embarquement à bord d'un avion à destination du Canada.
- Les procédures de vérification de l'état de santé sont fondées sur les conseils de l'Agence de la santé publique du Canada, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.
- Le personnel des compagnies aériennes vérifiera la présence des symptômes suivants chez les voyageurs :
 - Fièvre
 - Toux
 - Difficulté à respirer
- Si une compagnie aérienne s'aperçoit qu'un voyageur présente des symptômes, ou si le voyageur répond par l'affirmative à l'une ou l'autre des questions posées durant la vérification de l'état de santé, la compagnie aérienne lui interdira l'embarquement pour une période de 14 jours ou jusqu'à ce que le voyageur lui présente un certificat médical confirmant que ses symptômes ne sont pas liés à la COVID-19.



- Les voyageurs qui se voient refuser l'embarquement recevront d'autres instructions et conseils leur indiquant de suivre les recommandations des autorités locales de santé publique. Ces voyageurs seront également aiguillés vers les services consulaires appropriés.
- Ces mesures aideront à protéger la santé de tous les Canadiens.

Au sujet de la vérification de l'état de santé

- Le personnel des compagnies aériennes recevra l'instruction de maintenir une distance entre eux et les voyageurs en tout temps et d'encourager les voyageurs à faire de même.
- Le personnel des compagnies aériennes vérifiera la présence de symptômes de la COVID-19 chez les voyageurs et demandera à chaque voyageur s'il fait de la fièvre, s'il tousse ou s'il a de la difficulté à respirer.
- Le personnel des compagnies aériennes demandera également aux voyageurs s'ils se sont vu refuser l'embarquement au cours des 14 derniers jours pour des raisons médicales liées à COVID-19.
- Les voyageurs peuvent fournir un certificat médical attestant que leurs symptômes ne sont pas liés à la COVID-19.
- Ces mesures visent les voyageurs et non les membres d'équipage.

Au sujet de l'application de la loi

- Tout voyageur qui fournit des réponses fausses ou trompeuses au sujet de sa santé au cours de la vérification de leur état de santé pourrait être passible d'une amende allant jusqu'à un montant de 5 000 \$ en vertu de la *Loi sur l'aéronautique*.

Conseils aux voyageurs

- Le gouvernement conseille de reporter ou d'annuler tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada. Cela signifie qu'il faut reconsidérer les vacances, les événements sportifs et de divertissement, les grandes conférences internationales et tout autre voyage non nécessaire.
- Cette mesure est particulièrement importante pour les personnes âgées et les personnes souffrant de problèmes médicaux sous-jacents qui sont plus susceptibles de



développer une maladie grave. En outre, il est particulièrement important pour les travailleurs de la santé et les autres personnes qui sont en contact étroit avec ces personnes d'éviter de voyager.

- En choisissant de rester chez vous et de ne pas voyager, vous vous protégez, vous et votre famille, et vous faites votre part pour nous aider à ralentir la propagation du coronavirus et à protéger les personnes les plus vulnérables de nos communautés.
- Il est également important de rappeler que si vous voyagez à l'étranger, vous pourriez devoir vous soumettre aux mesures prises par d'autres pays. Votre voyage d'une semaine pourrait s'avérer beaucoup plus long. Vous pourriez également n'avoir qu'un accès réduit à des soins de santé de qualité.
- Les responsables fédéraux et provinciaux de la santé publique ont émis la recommandation que tous les voyageurs arrivant de l'étranger s'isolent pendant 14 jours. Ces efforts contribueront à ralentir l'introduction et la diffusion de la COVID-19 au Canada.
- Nous rappelons à tous les voyageurs de prendre les précautions habituelles pour protéger leur santé, notamment de se laver les mains souvent avec de l'eau courante tiède et du savon pendant 20 secondes ou d'utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool, mais seulement si l'eau et le savon ne sont pas disponibles, et d'observer les règles d'hygiène lorsqu'ils toussent ou éternuent. Les Canadiens doivent toujours dire à leurs professionnels de la santé où ils ont voyagé s'ils tombent malades après être rentrés au pays.
- À leur retour au Canada, les voyageurs sont également invités à surveiller leur état de santé en cas de fièvre, de toux ou de difficultés respiratoires, à se laver souvent les mains pendant 20 secondes et à se couvrir la bouche et le nez avec leur bras lorsqu'ils toussent ou éternuent.
- En outre, certaines provinces et certains territoires peuvent avoir des recommandations spécifiques pour certains groupes comme les travailleurs de la santé.

Conseils de santé aux voyageurs

- L'Agence de la santé publique du Canada publie des conseils de santé aux voyageurs pour informer les Canadiens qu'il pourrait y avoir un risque accru ou inattendu pour la santé dans un pays ou une région à l'extérieur du Canada.
- Les conseils de santé aux voyageurs fournissent également des renseignements sur les précautions à prendre pour réduire les risques.
- Les points suivants sont pris en compte lors de l'ajout de pays ou de zones à la liste des régions touchées par la COVID-19.
 - La maladie s'est propagée à de nombreuses personnes au sein de la communauté (grappes multiples – les cas ne se trouvent pas tous dans un contexte défini, comme un ménage).
 - Preuve de propagation géographique.



- Possibilité de lier les cas à une exposition (c.-à-d. à un autre cas ou en raison d'un voyage dans un pays où la COVID-19 continue de se propager).
- La Liste des régions touchées par la COVID-19 au site Web [Canada.ca/le-coronavirus](https://www.canada.ca/le-coronavirus) inclut tous les pays ayant des conseils de santé aux voyageurs concernant la COVID-19.

Navires de croisière

Voyages en croisière

- L'Agence de la santé publique du Canada recommande d'éviter les voyages en croisière pour cause de l'épidémie de COVID-19 actuellement en cours.
- On compte parmi les passagers à bord des navires de croisière des voyageurs qui arrivent de tous les coins du globe, qui seraient potentiellement touchés par le nouveau coronavirus.
- Le virus peut se propager rapidement à bord des navires de croisière en raison des contacts étroits entre les passagers.
- Les aînés et les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou qui ont un problème de santé sous-jacent présentent un risque plus élevé de complications de la COVID-19.
- À mesure que la situation évolue, de nombreux pays adoptent des politiques et imposent des restrictions afin de contenir l'éclosion de COVID-19 qui pourraient également entraîner la mise en quarantaine du voyageur.
- Il y a des précautions que les voyageurs peuvent prendre pour prévenir les maladies respiratoires et d'autres maladies pendant leur voyage. Les voici :
 - lavez-vous les mains fréquemment avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
 - n'utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool que si vous ne disposez pas d'eau et de savon; c'est une bonne pratique de toujours en avoir avec vous lorsque vous voyagez;
 - pour manger et boire en toute sécurité à l'étranger, évitez les aliments et la viande crus ou insuffisamment cuits;
 - évitez les endroits à risque élevé comme les fermes et les marchés d'animaux vivants, y compris les endroits où a lieu l'abattage d'animaux;
 - évitez les contacts étroits avec les personnes qui peuvent être malades, surtout si elles ont de la difficulté à respirer ou ont de la fièvre ou de la toux.
- De plus, en date du 1^{er} mars 2020, la Cruise Lines International Association (CLIA), la plus grande association commerciale de l'industrie des croisières au monde, et ses membres ont adopté des protocoles renforcés pour les invités et les équipages océaniques qui ont récemment voyagé en Iran, en Corée du Sud et en Chine, y compris Hong Kong et Macao ou depuis l'Iran, la Corée du Sud et la Chine, y



compris Hong Kong et Macao ou ont transité par l'Iran, la Corée du Sud et la Chine, y compris Hong Kong et Macao.

- Les membres de la CLIA doivent refuser l'embarquement à toutes les personnes qui :
 - ont voyagé en Chine, depuis la Chine ou ont transité par des aéroports en Iran, en Corée du Sud et en Chine, y compris Hong Kong et Macao, dans les 14 jours avant l'embarquement;
 - ont eu des contacts étroits avec une personne soupçonnée d'être atteinte de la COVID-19 ou dont le test de dépistage a été positif, ou l'ont aidée à prendre soin d'elle-même, dans les 14 jours précédant l'embarquement;
 - sont actuellement soumises à une surveillance de la santé pour une éventuelle exposition à la COVID-19.

Quarantaine au Japon à bord du navire de croisière Diamond Princess

Puisqu'il s'agit d'une situation en évolution, veuillez consulter avant d'utiliser les présents messages clés.

- Le gouvernement du Canada prend très au sérieux la santé et la sécurité de la population canadienne, tant au pays qu'à l'étranger.
- Nous avons conscience que certains des Canadiens à bord du *Diamond Princess* ont refusé de prendre le vol nolisé par le gouvernement pour rentrer au Canada du Japon. En outre, les Canadiens qui avaient des symptômes de la maladie à coronavirus COVID-19 et ceux chez qui le coronavirus a été dépisté se sont vu refuser l'accès au vol nolisé.
- Par mesure de précaution, à leur retour, ces personnes et tous les étrangers qui ont séjourné à bord du *Diamond Princess* et cherchent à entrer au Canada ou à y transiter seront placés en quarantaine pendant une durée maximale de 14 jours dans un lieu de quarantaine désigné situé à proximité du point d'arrivée.
- La durée de la quarantaine dépendra en partie du temps écoulé entre le départ du navire et l'arrivée au Canada.
- Le pouvoir de mise en quarantaine découle d'un décret d'urgence pris en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*.

Messages complémentaires

- De nombreux transporteurs aériens et pays ont mis en place des restrictions des déplacements en raison de la propagation du coronavirus. Les Canadiens et les autres voyageurs qui n'ont pas choisi d'évacuer pourraient être soumis à des restrictions.
- Les Canadiens et les citoyens étrangers qui cherchent à se rendre au Canada par des moyens de transport commerciaux seront assujettis à la *Loi sur la mise en quarantaine* à leur arrivée.



- Cette mesure s'applique également à tout citoyen étranger ayant été en quarantaine à bord du navire de croisière *Diamond Princess* qui entrerait au Canada en transit vers sa destination finale.
- Nous avons pris cette mesure à l'appui de la santé des personnes qui rentrent au Canada d'une région où sévit une écloison de maladie à coronavirus COVID-19, et qui sont donc plus à risque d'avoir été exposées au virus et d'être malades. Nous l'avons aussi fait pour réduire au minimum le risque d'exposition au sein de la population générale.
- À l'heure actuelle, nous avons été en mesure de détecter tout cas au Canada, d'offrir des soins adéquats, d'échanger rapidement de l'information avec les autres autorités au Canada et, au moyen de l'isolement, de limiter la propagation de la maladie à coronavirus COVID-19.
- Puisqu'il s'agit d'une situation en évolution, nous continuons de la suivre de près et nous adapterons, au besoin, les mesures prises pour protéger la santé et la sécurité de l'ensemble de la population canadienne.
- Nous continuerons de fournir aux Canadiennes et aux Canadiens de nouveaux renseignements à mesure qu'ils deviennent connus.

Navire de croisière MS Westerdam

- Assurer la santé et la sécurité des Canadiens – tant à l'étranger qu'au Canada – est notre priorité absolue.
- Des fonctionnaires canadiens sont en communication avec les citoyens canadiens qui étaient à bord du *MS Westerdam* et ils leur ont offert de l'aide consulaire.
- Par souci de prudence, en raison d'un cas confirmé en laboratoire de COVID-19, les passagers canadiens identifiés comme ayant été à bord du *MS Westerdam* ont été soumis à des examens approfondis à leur point d'entrée au Canada.
- On leur a également demandé de s'isoler pendant 14 jours et de se présenter devant leur autorité locale de santé publique pour surveiller l'apparition de symptômes de la COVID-19.
- Compte tenu des données récentes et de ce que nous savons de la santé des passagers du *Westerdam*, rien n'indique que les personnes à bord ont été exposées au coronavirus qui cause la COVID-19.
- Par conséquent, les mesures prises à la frontière canadienne propres aux passagers qui ont été à bord du *MS Westerdam* ont été modifiées en fonction du risque réduit pour la santé publique.
- Ces personnes devront maintenant surveiller leur état de santé et communiquer avec une autorité locale de santé publique si elles viennent à présenter des symptômes. Elles recevront également un document d'information sur la COVID-19.



- Nous avons mis en place de nombreux systèmes pour nous préparer à l'entrée au Canada de maladies infectieuses graves comme la COVID-19, pour les détecter et pour prévenir leur propagation.
- On rappelle également aux voyageurs de prendre les précautions habituelles pour protéger leur santé, notamment de se laver les mains souvent, d'éviter d'entrer en contact avec des personnes malades et d'observer les règles d'hygiène lorsqu'ils toussent ou éternuent.
- Les Canadiens qui tombent malades à leur retour au pays devraient toujours dire à leurs professionnels de la santé où ils ont voyagé.

Rapatriement des Canadiennes et des Canadiens qui sont en Chine

[Contenu dans une trousse distincte, sera ajouté au présent document à une date ultérieure]